

LIECHTENSTEIN



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 1 poste est proposé cette année.
Critères d'éligibilité spécifiques à la Suisse alémanique	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> avoir validé au minimum une L2 au moment du dépôt du dossier. <p>Les assistants ayant été ou étant actuellement en poste sont exemptés de justificatif de statut étudiant.</p>
Villes ou régions d'affectation	Vaduz
Établissements	Collèges et lycées d'enseignement général et/ou professionnel
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'avril 2021.</p> <p>Contrat 10 mois (1^{er} septembre 2021 - 30 juin 2022).</p>
Temps de travail et de congés	<p>15 heures par semaine (soit 20 cours de 45 minutes)</p> <p>Congés scolaires selon le calendrier scolaire du Liechtenstein : https://www.llv.li/files/sa/schulferienkalender_2019-22.pdf.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle 3375 CHF soit environ 3100€ net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change).</p> <p>Installation</p>



	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de salarié du service public du Liechtenstein comme assistant pédagogique. L'enseignant référent a la responsabilité pédagogique.
Couverture sociale	<p>Durant son contrat, l'assistant de langue doit adhérer au régime d'assurance maladie en vigueur en Liechtenstein (environ 250 CHF/mois, frais à sa charge). S'il dispose d'une couverture médicale en France et qu'il est en possession d'une carte européenne d'assurance maladie française (CEAM), il peut demander à en être dispensé.</p> <p>Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement.</p>
Liens utiles	<p>Agence nationale suisse : Movetia - http://www.movetia.ch/fr/a-notre-propos/</p> <p>L'office de l'éducation du Principauté de Liechtenstein : http://www.sa.llv.li</p>
Validation du séjour	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>